



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Vente à la SCEA COCOUAL METAYER des parcelles cadastrées ZI 51 et ZK 13 sur la commune du SOURN

DEL-2016-043

Numéro de la délibération : 2016/043

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, aliénations

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 18/04/2016

Date de convocation du conseil : 12/04/2016

Date d'affichage de la convocation : 12/04/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PÉРАН

Vente à la SCEA COCOUAL METAYER des parcelles cadastrées ZI 51 et ZK 13 sur la commune du SOURN

Rapport de François-Denis MOUHAOU

La Ville de PONTIVY est propriétaire de deux parcelles sur la commune du Sourn au lieu-dit « Le Pellen », la parcelle cadastrée ZI n°51 d'une superficie de 51 550 m², et la parcelle ZK n° 13 d'une superficie de 46 720 m².

Ces parcelles sont classées en zones naturelle et agricole et, pour une petite partie de la parcelle ZK 13, en zone 1 AUi. Dans un avis du 30 septembre 2015, France Domaine a estimé la valeur de ces parcelles à 16 725 € et 31 715 €.

La SCEA COCOUAL METAYER, dont le siège d'exploitation se situe à proximité, propose d'acquérir ces deux parcelles au prix de 3 244 €/ha.

Compte tenu de la nature de bois taillis et de lande, et de l'absence d'entretien de la parcelle ZK 13, il est en effet plus conforme de la céder sur la base du prix de la parcelle ZI 51 et non pas en tenant compte de son classement pour partie en zone 1 AUi

Compte tenu, par ailleurs, de la charge en terme d'entretien que représentent ces parcelles pour les services de la Ville de PONTIVY, il est proposé de vendre à la SCEA COCOUAL METAYER ou à toute autre personne morale ou physique désignée par la SCEA pour procéder à l'achat, les parcelles ZI 51 et ZK 13 moyennant le prix total de 35 000 €.

Nous vous proposons :

- d'approuver la vente à la SCEA COCOUAL METAYER ou à toute autre personne morale ou physique désignée par la SCEA pour procéder à l'achat, des parcelles ZI 51 et ZK 13, moyennant le prix total de 35 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser la Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 19 avril 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Département :
MORBIHAN

Commune :
LE SOURN

Section : ZK
Feuille : 000 ZK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 25/11/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PONTIVY
Hôtel des Impôts 36 Rue Albert de Mun
56306
56306 PONTIVY Cedex
tél. 02.97.25.50.44 -fax 02.97.25.44.97
cdif.pontivy@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



